



HISTOIRE CHOC !

Le 20/09/2023

Ces dernières semaines, trois salariées se sont vu reprocher leurs tenues de travail. Ces reproches se sont accompagnés de propos déplacés, si ce n'est humiliant et dégradant, nous ramenant des décennies en arrière.



Il est désormais bon de savoir que l'entreprise valide le fait de prendre des photos de nos collègues femmes pour les stigmatiser.

Ces nouvelles pratiques sont non seulement inacceptables, mais également en violation totale avec le règlement intérieur et le code de conduite de Webhelp.

Pour rappel, le règlement intérieur n'interdit aucune tenue sauf les tongs (article 5.4).



-Désormais des interdictions vestimentaires sont décidées selon le bon vouloir des chefs de projet.

Par exemple, sur Fresnel, les crop-tops et les shortys sont désormais interdit.

Une fois encore ces interdictions ne concernent que nos collègues femmes, allant jusqu'à décider des sous-vêtements autorisés ou non.

Est-il nécessaire de rappeler que nous sommes en 2023 et plus en 1850. Jusqu'où compte aller Webhelp dans ses violations manifestes des libertés individuelles des salariés ?

Nous exigeons que l'entreprise cesse de s'en prendre aux femmes et stoppe ses jugements et ses humiliations qu'elle fait subir à nos collègues.

Mais bien sur, on pense avant tout à vous !!!



sud Webhelp Caen



@sudwebhelpcaen



sudwebhelpcaen@sudptt.org

Ne pas jeter sur la voie publique